

Permis d'aménager

Le permis d'aménager est une autorisation administrative délivrée principalement pour :

- > la création de lotissements avec équipements communs
- > la création de terrains de camping
- > la création d'une aire de stationnement ouverte au public d'au moins 50 unités (de 10 à 49, aller à la rubrique "[déclaration préalable](#)")

Compte tenu des spécificités du permis d'aménager dont la démarche diffère selon que le projet génère ou non un impact sur l'environnement, il est conseillé de s'adresser au Service Urbanisme Foncier en mairie d'Annemasse ou auprès de la Cellule "instruction des autorisations d'urbanisme" à Annemasse Agglo.



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex
☎ 04 50 95 07 00

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser